

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2479

présenté par
M. Lioger
-----**ARTICLE 12 SEXIES**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement harmonise la rédaction de l'article 12 sexies avec celle de l'article 12 septies (l'accord de l'autorité administrative peut être refusé si les constructions ou installations sont de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages).